

Immobilier

LA LOCATION SAISONNIERE



En résumé

Maîtrisez les règles essentielles de la location saisonnière pour développer cette activité dans le respect du cadre légal.

En une journée, identifiez les obligations applicables, sécurisez vos contrats et vos démarches administratives, comprenez la fiscalité et anticipez les principaux litiges.

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Code RNCP / RS

NA

Référence

IMMO-008

À qui s'adresse la formation ?

Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. Agents immobiliers, négociateurs

Prérequis

Connexion internet haut débit – Aisance avec les outils du numérique



Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- développer une activité de location saisonnière ;
- identifier le cadre légal applicable ;
- sécuriser le mandat et le contrat de location ;
- accomplir les démarches administratives nécessaires ;
- connaître les obligations du propriétaire et du locataire ;
- comprendre les principales règles fiscales ;
- prévenir et gérer les difficultés et litiges.



Programme

- le formalisme du contrat de location saisonnière et ses particularités.

3. Les démarches administratives à accomplir

- Déclaration et autorisation ;
- changement de destination.

4. L'exécution de la location saisonnière

- Les obligations du locataire ;
- les obligations du propriétaire.

5. La fiscalité applicable

- Le régime d'imposition des revenus locatifs ;
- les autres impositions applicables.

6. La gestion des problèmes et des litiges

Programme sous réserve de modifications légales ou réglementaires.



Méthodes pédagogiques

Nombreux exercices pratiques et études de cas.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur. Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation. Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur. Cette évaluation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.